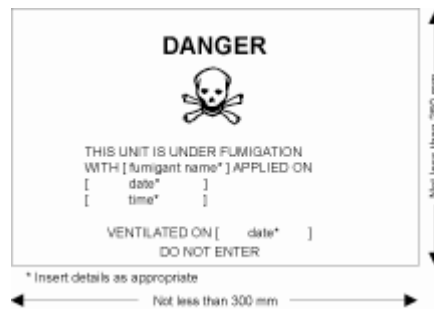


17 janvier 2013

LA FUMIGATION DANS LE TRANSPORT MARITIME



Lors que l'on parle de fumigation dans le transport maritime, il s'agit en fait de deux réalités différentes, la fumigation active et la fumigation passive.

La fumigation active

La fumigation active consiste à traiter la cargaison ou le conteneur en utilisant des produits chimiques, pour deux raisons principales :

- Dans les transports de vrac alimentaires (les céréales), cette fumigation a pour objectif d'assurer la mortalité des insectes présents au chargement à l'intérieur de la cargaison et de permettre la bonne conservation de cette cargaison durant son transport
- Dans les transports en conteneur, la fumigation a également pour objet d'éviter la propagation d'espèces invasives dont le transport peut avoir un impact environnemental dans le pays d'arrivée. C'est le cas des insectes transportés en provenance des Etats Unis dans le cadre du Plan Marshall par des palettes fabriquées à base de platane et qui continuent à décimer nos platanes.

La fumigation passive

La fumigation dite passive est le résultat de la dispersion de certains solvants utilisés lors de la fabrication des marchandises transportées. Lors du transport, les émanations de solvants vont avoir tendance à se concentrer dans le conteneur qui sans être réellement étanche va néanmoins retarder la dispersion de ces solvants. Ces conteneurs ne sont donc signalés par aucun marquage.

La responsabilité du chargeur

Le chargeur a la responsabilité de préparer sa marchandise pour le transport en respectant les réglementations nationales ou internationales dont en particulier le code IMDG (Code International de Marchandises Dangereuses) et de déclarer ses caractéristiques au transporteur en indiquant entre autres, le traitement de fumigation. C'est également le chargeur qui a la responsabilité de fixer le marquage obligatoire à tête de mort. Le conteneur sera scellé avant embarquement sur le navire et seules les autorités douanières et le destinataire sont autorisés à rompre ces scellés.